



## CCAS D'ETAMPES

### DECISION DU PRESIDENT

N° CCAS-DEC 2024-27

**OBJET : Semaine bleue – Signature d'un contrat pour une prestation de spectacle musical.**

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale d'ETAMPES,

VU l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui donne au Conseil d'Administration la possibilité de déléguer au Président ou au Vice-Président, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Etampes en date du 31 juillet 2020 par laquelle celui-ci a chargé son Président et son Vice-Président, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article R. 123-21 du code susnommé,

**CONSIDERANT** la nécessité de retenir la proposition de la société SUR MESURE SPECTACLES pour l'organisation d'une animation musicale dans le cadre de la semaine bleue.

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** De signer la proposition d'une prestation de la société SUR MESURE SPECTACLE, 58 chemin du Murger à jamais – 91620 LA VILLE DU BOIS ;

**ARTICLE 2 :** Cette animation, d'un montant de 390€ TTC, se tiendra le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024 à 14h30 dans le cadre de la semaine bleue.

**ARTICLE 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Etampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- La société SUR MESURE SPECTACLE
- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d' Etampes collectivités

Fait à Etampes, le 11 septembre 2024

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : 18/09/24

Gilbert DALLERAC  
Vice-Président